

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Autofocus Croissance Mars 2015 - Code ISIN : FR0012517274

FIA soumis au droit français

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe Crédit Mutuel Arkéa

NON GARANTI EN CAPITAL

Objectifs du fonds et politique d'investissement :

Le fonds est un fonds à formule qui n'est pas assorti d'une garantie de capital, il peut donc présenter un risque de perte en capital dont la probabilité de réalisation ne doit pas être négligée par le souscripteur préalablement à sa décision d'investissement dans ce fonds. L'objectif de gestion est de permettre aux investisseurs ayant souscrit **avant le 30 avril 2015^a à 12h00** de bénéficier :

- **Au cours des sept premières années, aux dates de constatation annuelle, et en l'absence de remboursement anticipé antérieur**, si la performance de l'indice EURO STOXX 50^b calculé dividendes non réinvestis (« l'indice de référence ») est positive ou nulle par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015, le fonds est dissous après remboursement anticipé des investisseurs de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'une performance de 7% multiplié par le nombre d'années(s) écoulée(s). Sinon la formule est prolongée d'un an.

Année	1	2	3	4	5	6	7
Date de remboursement anticipé	26/05/2016	25/05/2017	31/05/2018	30/05/2019	28/05/2020	27/05/2021	26/05/2022
Performance	7%	14%	21%	28%	35%	42%	49%
Rendement annuel	6,50%	6,53%	6,37%	6,23%	6,08%	5,94%	5,80%

- **A l'échéance, soit le 25 mai 2023 (1) :**

- Si la performance de l'indice EURO STOXX 50^c calculée à partir des cours de clôture du 30 avril 2015 et du 25 mai 2023 a baissé de plus de 40%, alors l'investisseur recevra la Valeur Liquidative de Référence (2), diminuée de l'intégralité de la baisse de l'EURO STOXX 50^c. **L'investisseur subit donc une perte de son capital investi à l'origine à hauteur de la baisse de l'indice, soit une perte d'au moins 40% (3).**

- Si, la performance de l'indice EURO STOXX 50^c calculée à partir du cours de clôture du 30 avril 2015 et du 25 mai 2023, est inférieure à 0% sans avoir baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015, **l'investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence (2)(3).**

- En revanche, **si la performance de l'indice EURO STOXX 50^c est positive ou nulle par rapport à son niveau initial du 30 avril 2015**, alors l'investisseur est **remboursé de la Valeur Liquidative de Référence (2), majorée d'une performance de 56%** (soit un rendement annuel de 5,66%) (3).

Avantages-Inconvénients du FCP pour l'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> - Chaque année, de l'année 1 à 7, on observe le niveau de l'indice EURO STOXX 50^c par rapport à son niveau initial. Si la performance de l'indice est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription) majorée d'un gain de 7% par année écoulée. - A l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance finale de l'indice EURO STOXX 50^c (calculée entre son niveau final et son niveau initial) est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain de 56% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,66%). Sinon, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40%, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription) soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le FCP présente un risque de perte en capital. L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'échéance, si l'indice EURO STOXX 50^c enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, la Valeur Liquidative Finale du 25 mai 2023 sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité de l'évolution négative de l'EURO STOXX 50^c; l'investisseur subit alors une perte en capital. - L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement, celle-ci pouvant aller de 1 an à 8 ans. - Le gain fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance du 25 mai 2023 est limité (7% par année écoulée). L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'EURO STOXX 50^c du fait de ce mécanisme de plafonnement des gains. - L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice EURO STOXX 50^c, celui-ci étant calculé hors dividendes. - Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la Valeur Liquidative de Référence (30 avril 2015 incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.

Le FIA est éligible au PEA.

^a Période de commercialisation : du 9 mars 2015 au 30 avril 2015 à 12h00

^b Euro Stoxx 50[®] est une marque déposée de STOXX Limited.

(1) En cas de fermeture des marchés NYSE Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative est décalée au jour ouvré suivant.

(2) La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 9 mars 2015 au 30 avril 2015 incluses. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, la Valeur Liquidative de Référence s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion.

(3) Définition précise au paragraphe "Description de la formule" du prospectus du fonds.

Ainsi, l'échéance de la formule peut être au 26/05/2016, 25/05/2017, 31/05/2018, 30/05/2019, 28/05/2020, 27/05/2021, 26/05/2022, 25/05/2023 selon l'évolution du Euro Stoxx 50[®].

Afin de garantir le capital et la performance à l'échéance, le gérant du fonds aura recours à deux types d'actifs :

- Actifs de bilan : Le FCP est investi en permanence à hauteur de 75 % au moins en instruments financiers éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le complément, soit 25 % maximum, sera investi en titres de créance (Investment grade) et instruments du marché monétaire et/ou en OPCVM et/ ou FIA de classification « monétaires » et/ou « monétaires court terme » et/ou « Obligations et autres titres de créance en euros » et/ou « Obligations et autres titres de créance internationaux ».
- Actifs de hors bilan : swaps visant à obtenir à l'échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permet de réaliser l'objectif de gestion et la protection du capital.

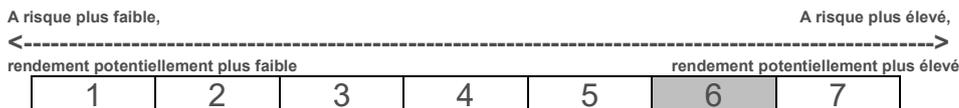
Le FCP verse à une ou plusieurs contrepartie(s) la performance du panier action et les dividendes qui y sont associés ainsi qu'un flux de taux issu du rendement de l'actif obligataire. Une ou plusieurs contrepartie(s) verse(nt) au FCP la performance garantie ainsi qu'une marge permettant de couvrir les frais de gestion.

La période de commercialisation s'étend du 9 mars 2015 au 30 avril 2015, avant 12 heures pour les souscriptions. La Société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions sur le FCP dès lors que la collecte aura atteint 10 millions d'euros.

- **Durée de placement recommandée : Durée de la formule soit jusqu'au 25 mai 2023.**

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jeudi jusqu'à 12 heures 30 auprès de l'établissement en charge de la centralisation.

Profil de risque et de rendement :



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité annualisée des rendements à échéance à partir de simulations de portefeuilles sur les 5 dernières années. L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète le niveau de volatilité associée à une perte maximum à 99 % à échéance du fonds. Il reflète la volatilité des marchés sur lesquels il est investi dans le cadre de cette simulation et n'est pas adapté au cas de rachat en cours de vie. Les données historiques utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue.

► **Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :** les risques de crédit (risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur) et de contrepartie (risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille), ces risques étant annulés à l'échéance du fonds par l'application de la formule

► **Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.**

Scénarios de performance

Les trois scénarios ci-après ont pour objet d'illustrer la formule. Il est préalablement rappelé que compte tenu de la formule, la durée du placement n'est pas au choix de l'investisseur et dépend uniquement de la performance de l'indice EURO STOXX 50®. La performance de l'indice est calculée dividendes non réinvestis, ainsi l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués par les titres composant l'indice. Ces scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

1. La condition de remboursement anticipé est réalisée soit le 26/05/2016, soit le 25/05/2017, soit le 31/05/2018, soit le 30/05/2019.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 1 an :

L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence reçoit, à l'échéance du 26/05/2016 (Valeur Liquidative Finale), 107% de la Valeur Liquidative de Référence, soit un rendement actuariel annualisé de 6,50%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est supérieur au rendement actuariel du FCP, ceci est dû au plafonnement lié à la formule.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 2 ans :

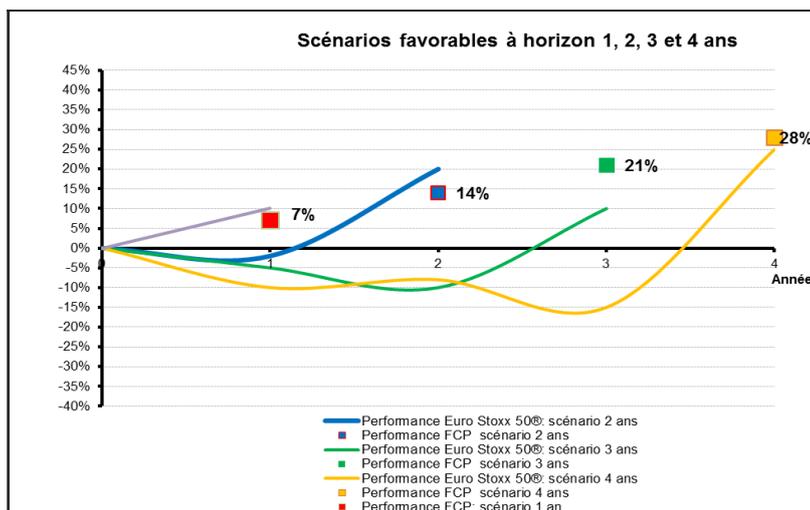
L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence reçoit, à l'échéance du 25/05/2017 (Valeur Liquidative Finale), 114% de la Valeur Liquidative de Référence, soit un rendement actuariel annualisé de 6,53%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est supérieur au rendement actuariel du FCP, ceci est dû au plafonnement lié à la formule.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 3 ans :

L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence reçoit, à l'échéance du 31/05/2018 (Valeur Liquidative Finale), 121% de la Valeur Liquidative de Référence, soit un rendement actuariel annualisé de 6,37%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FCP.

Condition de remboursement anticipée réalisée à horizon 4 ans :

L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence reçoit, à l'échéance du 30/05/2019 (Valeur Liquidative Finale), 100% de la Valeur Liquidative de Référence plus 28%. La performance du FCP dans ce scénario est de +28% soit un rendement actuariel de 6,23%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FCP.



2. Echéance du FCP à l'issue des 8 ans soit le 25/05/2023

Scénario Défavorable : La performance de l'indice EURO STOXX 50® a baissé de plus de 40%.

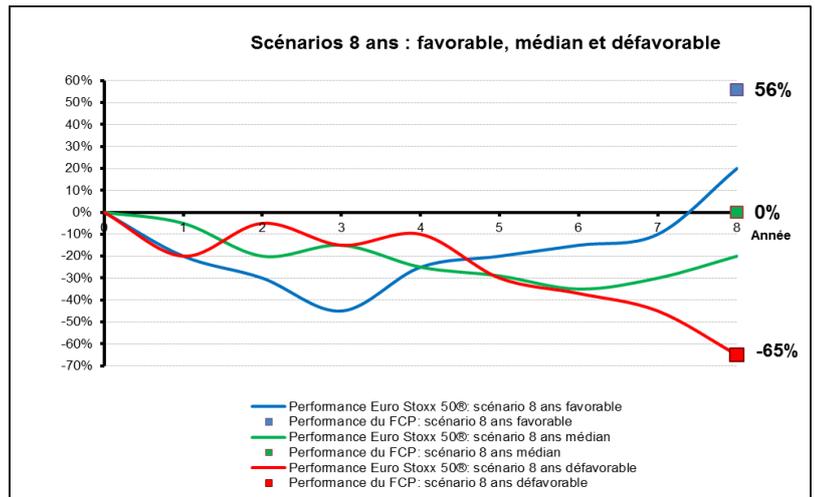
L'investisseur ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence est, à l'échéance du 25/05/2023 (Valeur Liquidative Finale), remboursé de 35% de la Valeur Liquidative de Référence, le porteur subit l'intégralité de la baisse de l'indice. Le rendement actuariel du FCP s'établit dans ce scénario à -15,86%, il est identique à celui de l'indice, et le porteur subit donc une perte en capital. Le TRA de l'OAT sur la même période est de 0,40%.

Scénario médian : La performance 8 ans de l'indice EURO STOXX 50® est comprise entre 0% et -40%.

L'investisseur ayant souscrit sur la valeur liquidative de référence reçoit donc, à l'échéance du 25/05/2023 (Valeur Liquidative Finale), 100% de la valeur liquidative de référence. Le rendement actuariel s'établit dans ce scénario à 0.00%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FCP. Le TRA de l'OAT sur la même période est de 0,40%.

Scénario Favorable : La performance 8 ans de l'indice EURO STOXX 50® est supérieure ou égale à 0%.

L'investisseur ayant souscrit sur la valeur liquidative de référence reçoit donc, à l'échéance du 25/05/2023 (Valeur Liquidative Finale), 100% de la valeur liquidative de référence plus 56%. Le rendement actuariel s'établit dans ce scénario à 5,66%. On constate que le rendement actuariel de l'indice est inférieur au rendement actuariel du FCP. Le TRA de l'OAT sur la même période est de 0,40%



Ces simulations sont données à titre indicatif. Elles ne préjugent en rien des performances futures de l'indice EURO STOXX 50® et du FCP.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	2% maximum ; 0% le 25 mai 2023 ; 0% en cas de remboursement anticipé

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier ou distributeur sur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,03 %*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP– se fonde les frais de l'exercice précédent, clos en septembre. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les éventuels frais d'entrée ou de sortie ainsi que les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus (disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr).

Date de création du FCP : 9 mars 2015.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'information sur le Fonds :** Le prospectus du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relation Clientèle au n° 09 69 32 88 32.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du Fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité :** selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

- **Informations contenues dans le DICI :**

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 octobre 2020.